

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le TROIS DECEMBRE, à 20H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Paul NOUYRIGAT, Robert CALAZEL, Sabine SCHILDMANN , Etienne SERCLERAT, Emilie AUGÉ formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Richard GAUTHERON donne procuration à Maryse ROUX

ABSENTS : Etienne LIBOT

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2019
- Décision Modificative n°2 du budget principal
- Versement subvention au budget assainissement
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2019 :

L'ensemble des conseillers présents approuvent et signent le compte rendu du 30 octobre 2019.

- 1) Décision Modificative n°2 du budget principal

Madame Le Maire expose qu'en vue des états de restes à réaliser, en dépenses investissement, dans le budget communal, il y a lieu de passer une décision modificative et propose ainsi :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépenses Investissement	2313 immobilisations en cours-constructions – opération 16	- 3 500 €
Dépenses Investissement	2031 frais d'études	+ 3 500 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité cette décision modificative.

- 2) Versement subvention au budget assainissement

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de d'annuler la délibération n° 38 du 10 avril 2019 dans laquelle était votée une subvention de 19 380€ du budget de la commune vers le budget de l'assainissement.

En effet vu l'état du budget assainissement en fin d'année, une subvention de 11 000€ suffit pour combler l'actuel déficit pour 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve de subventionner le budget assainissement 2019 à hauteur de 11 000€.

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h30.

Mme Maryse ROUX,
Maire de La Couvertoirade